

# Le SSFE 37 en chiffres

# 21

assistants de service social

qui interviennent dans  
établissements du 2nd  
degré

# 60

# 1

assistant de service social mis à  
disposition de la Maison  
Départementale des Personnes  
Handicapées



## Contact

**Conseillère technique  
Responsable départementale**  
Delphine SCHWARTZ

**Conseillère technique adjointe**  
Juliette SIMONDET

**Secrétariat**  
Assunta ZOULA

**Direction des services  
départementaux de l'Education  
Nationale d'Indre et Loire**

Service social en faveur des élèves  
267 rue Giraudeau  
CS 74212  
37 042 Tours Cedex 1

02 47 60 77 78  
[ce.social37@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.social37@ac-orleans-tours.fr)

Retrouvez les coordonnées des assistants de service social sur  
[www.ac-orleans-tours.fr/dsden37/eleves\\_et\\_familles/protection\\_sante/service\\_social\\_en\\_faveur\\_des\\_eleves](http://www.ac-orleans-tours.fr/dsden37/eleves_et_familles/protection_sante/service_social_en_faveur_des_eleves)



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
d'Indre-et-Loire

## Service Social en Faveur des Elèves



POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

## Pour qui ?

Le service social en faveur des élèves, service social spécialisé de l'Education nationale, concourt à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative.

Il s'adresse à l'ensemble des élèves scolarisés dans les établissements d'Indre et Loire. Les assistants sociaux interviennent dans les collèges et lycées publics.

14 collèges du département ne bénéficient pas d'une permanence régulière d'un assistant de service social. Ils composent le réseau d'appui coordonné par la conseillère technique adjointe.

Les conseillères techniques assurent l'appui technique pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires.

## Avec qui ?

Le SSFE travaille en lien avec :

- Les **membres de la communauté scolaire** : chefs d'établissements, conseillers principaux d'éducation, infirmiers, enseignants...

- Les **services académiques**: division de la vie de l'élève, service de l'école inclusive...

- Les **partenaires institutionnels**: Conseil Départemental, services de soins, services éducatifs, associations, Justice, services de Police et de Gendarmerie, mairies...

## Comment ?

Les assistants de service social interviennent à la demande de l'élève, de la famille, de l'équipe de l'établissement et/ou d'un partenaire extérieur.

Ils rencontrent les personnes accompagnées par le biais d'entretiens ou de visites à domicile.

Ils participent aux instances de concertation interne et/ou externe pour repérer et accompagner les élèves en difficultés et pour proposer ensemble une aide adaptée.

Professionnels de la prévention, les assistants de service social impulsent et animent des interventions collectives.

# Missions

Ref: circulaire de missions du SSFE du 22/03/2017



Soutien à la parentalité et à la fonction éducative

Amélioration du climat scolaire



Accès aux droits

Prévention de l'échec scolaire, de l'absentéisme et du décrochage



Education à la santé et à la citoyenneté

Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap et à besoins particuliers



Protection de l'enfance et des mineurs en danger

Orientation et suivi des élèves



Formation des étudiants travailleurs sociaux